



Syndicat National de l'Administration Scolaire,
Universitaire et des Bibliothèques

Fédération syndicale unitaire

Covid-19

Information du SNASUB-FSU Amiens 15 mars 2020 - 19 heures.

La situation inédite à laquelle nous sommes confrontés implique que l'équité entre les agents soit respectée, dans un contexte particulièrement sensible et évolutif.

Ce dimanche soir, nous sommes toujours en attente de consignes précises et claires de la part de la rectrice de l'académie d'Amiens...

En attendant les consignes précises de la direction académique, nous invitons les personnels administratifs et ITRF, aussi bien dans les établissements scolaires (EPLE - CIO) que dans les services académiques, à rester chez eux ce lundi 16 mars 2020. Comme l'a indiqué le premier ministre, il faut limiter les déplacements et n'aller au travail que si, et seulement si, la présence physique est indispensable. Il nous faut donc agir en cohérence avec cette consigne, c'est une question de bon sens.

Au vu de ce qui se précise dans d'autres académies et même à l'Université de Picardie Jules Verne, ***nous invitons donc l'ensemble des collègues à appliquer les consignes, c'est à dire à rester chez eux si possible*** (possibilités de télétravail par la suite *), pour les parents d'enfants de moins de 16 ans par la régularisation (plus tard) d'une Autorisation Spéciale d'Absence, et enfin pour celles et ceux qui courent un risque particulier en raison d'une pathologie chronique.

** Comme l'a demandé le Premier ministre, une action massive d'organisation du télétravail doit être engagée pour permettre au plus grand nombre de rester à domicile. Dans l'hypothèse où cette modalité n'est pas envisageable, les personnels pourront bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence (ASA) conformément à l'intérêt général dans le cadre de la prévention du risque épidémique. L'autorisation spéciale d'absence ne donnera pas lieu à un jour de carence.*

Démarches particulières :

- Pour les collègues dont les enfants ne peuvent rester seuls à la maison et qui ne peuvent être gardés par un tiers, il est important de demander à votre chef de service une ASA (autorisation spéciale d'absence accordée jusqu'au jour du 16me anniversaire de l'enfant) du fait de cette situation inédite.
- Pour les collègues qui courent un risque particulier en raison d'une pathologie chronique quant à l'exposition éventuelle au coronavirus COVID-19, il vous faut demander à bénéficier d'un éloignement du milieu professionnel habituel. Vous demanderez à votre supérieur hiérarchique une autorisation spéciale d'absence (ASA).

Pour information, les dispositions prises à l'UPJV dès demain : <http://snasub-amiens.fr/enseignementsuperieur.htm>

Les consignes d'autres académies à destination de l'ensemble des personnels :

1. - Les déplacements, les réunions, les contacts doivent être strictement limités.
2. - Le télétravail doit être massivement utilisé, partout où cela est possible.
3. - Pour les personnels les plus fragiles face au virus le travail ne doit plus être exercé en présentiel. Si le télétravail n'est pas possible, des autorisations spéciales d'absence doivent être accordées.

Qui sont les personnes les plus exposées ?

Celles qui sont atteintes d'une maladie chronique (insuffisance respiratoire, pathologie cardiaque, antécédent d'AVC, cancer, asthme, mucoviscidose...) ou qui souffrent d'immunodépression (cancer métastasé, infection à VIH non contrôlé, hémopathie maligne en cours de traitement, immunodépression médicamenteuse – avec chimiothérapie anti-cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive – ou immunodépression à la suite d'une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques).

De même, les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, une insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV, ceux atteints de cirrhose au stade B au moins, les patients aux antécédents cardiovasculaires (hypertension artérielle, ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque), les diabétiques insulinodépendants ou présentant des complications secondaires à leur pathologie (micro ou macro angiopathie) sont considérées comme des personnes étant plus à risques que les autres.

Enfin, les personnes présentant une obésité morbide et les femmes enceintes sont également considérées comme plus fragiles.

Pour le SNASUB-FSU AMIENS
Bernard GUÉANT

Dernière heure...

La Rectrice de l'académie d'Amiens transmet le courrier de Monsieur le Ministre à l'ensemble des personnels ce dimanche 15 mars 2020 à 20:08

Mesdames, Messieurs,

Dans cette période inédite, le ministre a souhaité s'adresser à l'ensemble des personnels. Vous trouverez ci-joint son courrier détaillant les consignes à appliquer dans nos écoles, nos établissements et nos services académiques face à l'accélération de la diffusion du virus.

Nous entrons dans une nouvelle phase qui nécessite désormais la mise en œuvre des plans de continuité de l'activité administrative et pédagogique.

L'académie d'Amiens affronte cette crise sanitaire depuis plusieurs semaines maintenant ; je peux témoigner de votre implication et engagement remarquables et vous en remercie.

Bien à vous,

Stéphanie DAMERON
Rectrice de l'Académie d'Amiens

La lettre du ministre aux recteurs le 15 mars 2020



Mesdames et messieurs les recteurs,

Hier soir, dans sa déclaration, le Premier ministre a indiqué combien la santé des Français est la priorité du gouvernement. Face à l'accélération de la diffusion du virus, Edouard Philippe a annoncé une série de mesures strictes pour les semaines qui viennent.

Selon ses propres mots, il s'agit de « limiter les déplacements, les réunions, les contacts. Cela doit évidemment s'appliquer dans les entreprises et les administrations qui doivent dès lundi engager une action massive d'organisation du télétravail pour permettre à tous de rester à domicile ».

Au ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, en tant qu'employeur, notre priorité est de garantir la sécurité et la santé des personnels. Les consignes sont donc claires :

- les déplacements, les réunions, les contacts doivent être limités ;
- le télétravail doit être prioritairement utilisé, partout où cela est possible et sous réserve bien entendu du maintien de la continuité des fonctions essentielles dans chaque service ;
- pour les personnels les plus fragiles face au virus, le travail ne doit plus être exercé en présentiel conformément aux consignes qui vous ont déjà été diffusées. Si le télétravail n'est pas possible en raison de la nature des fonctions de l'agent, une autorisation exceptionnelle d'absence doit être accordée. La liste des personnes les plus exposées est disponible sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé.

Ces consignes valent pour l'ensemble de vos services académiques.

Elles s'appliquent aussi à l'ensemble des écoles et des établissements. Elles doivent s'articuler avec deux impératifs :

- la continuité administrative et pédagogique ;
- l'accueil exceptionnel des enfants des personnels soignants sans autre solution de garde.

Dans les écoles et les établissements, seuls les personnels absolument nécessaires seront présents et seules les réunions indispensables pourront avoir lieu. Les autres réunions doivent être reportées ou réalisées par audio ou visio-conférence. Il s'agit notamment des conseils de classe, des conseils d'administration, des conseils d'école ainsi que les réunions nécessaires à l'organisation de la continuité pédagogique. La continuité pédagogique est assurée uniquement à distance, via le bouquet d'outils numériques sécurisés (Cned, ENT, logiciels de vie scolaire) et sous format papier si les familles ne disposent pas d'un matériel informatique adéquat.

L'ensemble de ces consignes seront transmises dès aujourd'hui aux chefs d'établissement, aux inspecteurs de l'éducation nationale et aux directeurs d'école. Les organisations syndicales doivent recevoir les mêmes informations.

Lundi, les seuls personnels présents dans les établissements seront donc ceux dont la présence est indispensable notamment pour l'ouverture et la sécurité des locaux, l'information des familles et des élèves et pour l'accueil des enfants des personnels soignants ne disposant pas d'autres moyens de garde.

Ce service d'accueil, destiné exclusivement aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, est un dispositif exceptionnel. Pour organiser cet accueil, seuls les personnels volontaires devront dans la mesure du possible être mobilisés. Les personnels fragiles face au virus ne peuvent pas participer à cet accueil. Cet accueil doit être réalisé dans le strict respect des gestes barrières et des recommandations sanitaires, à savoir :

- le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture des écoles et des établissements, notamment ceux mobilisés comme lieux de vote ce dimanche et ceux qui étaient fermés dans les clusters ;
- la présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et de gel hydroalcoolique pour les personnels ;
- l'accueil pour des groupes de 8 à 10 élèves maximum au sein d'une même salle.

Les consignes du Premier ministre nous conduisent également à revoir notre position sur les concours et les examens. Pour tenir compte des difficultés de transports et d'hébergement dans le constant souci de ne pas léser les candidats, avec Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, nous avons décidé du report des examens nationaux et des concours pour ces trois prochaines semaines. Leur reprogrammation se fera dans les délais les plus courts possibles en fonction de l'évolution de la situation. Le calendrier de Parcoursup reste inchangé à ce stade.

Ils sont reportés jusqu'à nouvel ordre, y compris pour ceux qui devaient avoir lieu demain lundi.

Je vous remercie pour le travail que vous accomplissez au service des Français. Les cellules d'appels et d'écoute que vous mettez en place dans toutes vos académies sont importantes pour accompagner les familles. D'une manière générale, le lien entre l'École et les familles doit être maintenu par téléphone ou voie électronique.

Dans la situation que nous traversons, il est important de redoubler de solidarité et de bienveillance.

Il est essentiel d'adapter nos organisations, nos gestes professionnels et nos comportements en adoptant systématiquement les gestes barrières. Je sais que je peux compter sur votre engagement pour assurer la protection de nos personnels et la continuité pédagogique, garantie d'un retour serein à un fonctionnement plus ordinaire, dès l'issue de cette crise sanitaire.

Avec toute ma confiance.

Jean-Michel BLANQUER